

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **ACTION LOGEMENT ET L'ETAT FIXENT LES BASES DE LEUR NOUVELLE CONVENTION QUINQUENNALE**

**Le groupe Action Logement a tenu ce mardi 21 novembre 2017 sa troisième assemblée annuelle devant plus de 800 personnes. Cette manifestation a mis en évidence la place d'acteur essentiel occupée par le groupe Action Logement dans le domaine du logement. Elle a donné lieu à plusieurs débats, consacrés en particulier à la question des mobilités et à celle de l'évolution du modèle du logement social.**

A l'issue de cette convention, Jacques Mézard, Ministre de la Cohésion des territoires, Julien Denormandie, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Cohésion des territoires, Jacques Chanut, Président d'Action Logement Groupe, Jean-Baptiste Dolci, Vice-président, ont signé une lettre de cadrage. Cet accord politique préfigure la nouvelle convention quinquennale (2018-2022) entre l'Etat et le groupe Action Logement.

Ce document prévoit une série d'engagements du groupe Action Logement au service de l'accès au logement :

- Le soutien au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.
- La rénovation énergétique du parc privé.
- La lutte contre la fracture territoriale et la rénovation des centres des villes moyennes.
- Le financement du Fonds National des Aides à la Pierre (FNAP).
- Un soutien exceptionnel à l'investissement en faveur des organismes de logement social au travers la bonification de 2 milliards d'euros de prêts haut de bilan.
- La création d'une structure de portage facilitant la vente de logements sociaux aux locataires, soutenant ainsi l'acquisition de fonds propres pour les bailleurs sociaux, dans l'optique de production de nouveaux logements.
- La pérennisation de la caution locative Visale pour les jeunes. Action Logement élargira en outre ce dispositif à l'ensemble des étudiants.
- Le co-financement entre Action Logement et l'Etat de 40 000 logements dédiés aux jeunes sur les cinq prochaines années, dont la moitié destinés à des jeunes actifs et des jeunes travailleurs.

Le Ministre Jacques Mézard, a souligné le caractère exemplaire de ce partenariat opérationnel entre l'Etat et Action Logement, fruit d'une confiance mutuelle et d'une concertation permanente. Il consacre, selon lui, la capacité qu'a eue Action Logement de se transformer pour être un partenaire efficace et performant de l'Etat dans la mise en œuvre de sa politique de choc d'offre en zone tendues.

Cette nouvelle relation contractuelle, qui fera l'objet d'une évaluation en continu, traduit la volonté partagée de l'Etat et d'Action Logement de faire face aux défis posés au modèle du logement social.

**Jacques Chanut**, Président d'Action Logement Groupe s'est félicité : « *d'un accord qui doit donner aux partenaires la visibilité nécessaire pour développer une offre de logements efficace et lisible répondant à deux conditions : proposer aux entreprises et à leurs salariés des services adaptés à leurs besoins et contenir les contributions d'Action Logement aux politiques publiques à un niveau supportable au regard de la collecte. Action Logement réaffirme son engagement dans la lutte contre la fracture territoriale* ».

**Jean-Baptiste Dolci**, Vice-président d'Action Logement Groupe a déclaré : « *Réformé et modernisé, Action Logement se présente comme un acteur majeur du logement et un interlocuteur de référence pour faire face aux nouvelles contraintes imposées aux bailleurs sociaux. C'est dans cet état d'esprit et avec une posture nouvelle que nous avons engagé un dialogue exigeant avec l'Etat pour refonder pour les cinq prochaines années notre relation contractuelle* ».

## A PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 60 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 500 filiales immobilières dont 72 ESH et un patrimoine d'un million de logements sociaux et intermédiaires.

Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

## CONTACTS PRESSE

### Action Logement

Bertrand Paul – 01 55 30 70 75 / 06 62 70 77 05 / Marie-France BERGAMO : 01 55 30 70 77 / 06 32 66 72 49

Aude Vayre – 01 55 30 70 81 / 06 14 64 15 65 / [actionlogement@grayling.com](mailto:actionlogement@grayling.com)

Direction de la Communication : Aurélia Leroux / Jean-François Faucher [communication@actionlogement.fr](mailto:communication@actionlogement.fr)